

Suivi / inventaire des écrevisses à Pattes Blanches

Le bassin versant du Lignon : réservoir de biodiversité pour cette espèce !



Un suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches vient de démarrer en juillet. Plusieurs nuits de prospection ont déjà été réalisées par la fédération de pêche de la Loire, mandatée par le SYMILAV qui vient aussi en appui pour réaliser la phase de terrain. Cette opération est mise en place dans le cadre de la gestion du site Natura 2000, et est financée par l'Etat (DDT42 – DREAL Auvergne Rhône-Alpes).

Le bassin versant du Lignon du Forez possède un réseau hydrographique dense à ripisylve à fort intérêt patrimonial. Cependant, la répartition de la ripisylve n'est pas homogène

en termes de qualité et de densité. Les pressions d'usages des parcelles s'exercent alors jusqu'en pieds de berges amenant des altérations sur les habitats et la régénération de certaines espèces végétales. La divagation des animaux dans les cours d'eau peut également poser problème. Le bassin du Lignon constitue un des principaux réservoirs biologiques d'écrevisses à pieds blancs du département de la Loire.

Les populations d'écrevisses à pattes blanches intègrent tous les facteurs liés à la qualité de l'eau et à la qualité de l'habitat. Les intérêts du suivi sont de valider la présence ou l'absence des écrevisses à pattes blanches A.P.P (*Austropotamobius pallipes*) sur le bassin versant, mais également de délimiter géographiquement la répartition des populations ainsi que la progression des écrevisses de Californie : P.F.L (*Pacifastacus leniusculus*) sur les stations déjà connues.

Les prospections des cours d'eau colonisés ont lieu de nuit. Le principe est de prospecter le long du cours d'eau à partir des limites connues (amont et aval) et d'un point médian sur le tronçon. Un comptage par observation est réalisé sur des linéaires de 100 m en amont et aval des points de prospection. Pour les cours d'eau susceptibles d'accueillir à nouveau des populations, la prospection se fait de façon différente sur des linéaires plus conséquents.





Le Tavel : Projet de Contrat Natura 2000 pour l'écrevisse à pattes blanches



Le Tavel fait aujourd'hui l'objet d'attentions particulières en vue de la mise en place d'un projet de mise en défens du cours d'eau et d'aménagement de points d'abreuvement sur un linéaire de 3 km. Les récentes investigations réalisées montrent des indicateurs de qualité et de biodiversité qui sont tous au vert ! Cet écrin de biodiversité et de nature qui s'écoule au cœur des Monts de Rochefort, est quasiment vierge de toutes perturbations, hormis le piétinement des berges par les bovins, susceptible de mettre à mal avec le temps les galeries creusées par les

écrevisses. Ces galeries constituent des zones refuges en journée et en période d'inactivité hivernale pour les écrevisses à pieds blancs. Des pièges photos ont été installés afin d'évaluer la présence de certaines espèces. Une pêche électrique d'inventaire et une prospection nocturne (comptage écrevisses) ont été réalisées. Le projet de contrat Natura 2000 sera déposé fin juillet dans le cadre de l'appel à projet régional du plan de développement rural. Les investissements qui seront réalisés permettront de garantir la pérennité de l'habitat de l'écrevisse et d'apporter une solution pour l'abreuvement aux exploitants agricoles concernés.





A la découverte de la vallée de la Morte



Entre 1100 et 1500 mètres d'altitude, sur le territoire de **Sauvain**, la forêt de la Morte (ou **Bois de la Morte**) est située dans une **vallée glaciaire**. Le ruisseau de la Morte est alimenté par des **tourbières**. Par les grains de pollen fossilisé qu'elles contiennent, elles gardent le souvenir de toute l'histoire végétale depuis la disparition des glaciers de **Pierre-sur-Haute**.

Prenant sa source (1480 m) au pied des **barres rocheuses** du sommet du télécabine de Pierre-sur-Haute, le ruisseau s'oriente vers le sud-est jusqu'à la **Loge** de la Morte. Cette loge de

jasserie est le **vestige** d'une activité d'estive jadis plus importante. Puis le **ruisseau** s'oriente vers le nord, jusqu'aux alentours de la station de ski. Ce **tributaire** de la branche sud de la rivière **Lignon** fait sa **confluence** à 985 mètres d'altitude, sous le Pré Huguet.

D'une superficie de 52 hectares, la forêt de cette vallée a été achetée par le Conseil Départemental, au titre des espaces naturels sensibles. Certaines zones de la forêt montrent qu'elles furent des pâturages d'estive. La forêt de la Morte est aussi un témoin patrimonial reflétant la forte activité humaine **présente sur la Montagne forézienne** (ancienne loge, ancienne scierie, ancien moulin...). La forêt départementale de la Morte s'étale de 1100 à plus de 1500 mètres. Son origine remonte à celle de la famille du **Marquis de Talaru**, propriétaire du Château de Chalmazel. D'une composition résineuse mixte (40 % épicéa, 60 % sapin), la forêt de la Morte est une futaie jardinée par bouquets.



Damier de la succise



Loge de la Morte



Deux faciès différents du torrent de la Morte



Actualités au fil de l'eau

Comité de pilotage Roche-Gourgon

Animé par le Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes, le site de Gourgon-Bazanne fait l'objet d'un plan de gestion visant à maintenir, entretenir et restaurer la mosaïque de milieux constituant un vaste complexe tourbeux. Le dernier comité de pilotage s'est réuni le 7 juillet dernier avec à l'ordre du jour :

- Présentation du bilan des suivis et des changements pastoraux dans la tourbière de la Grande Pierre Bazanne,
- Actions réalisées et à venir sur la propriété départementale de Gourgon
- Éléments relatifs au prochain plan de gestion du site

Le comité de pilotage s'est poursuivi sur le terrain par une visite sur les espaces pastoraux de la Grande Bazanne.



Réglementation des boisements CHALMAZEL-JEANSAGNIERES / LA CHAMBA / LA CHAMBONIE

Le bureau d'étude Réalité a été mandaté pour réaliser le dossier de réglementation des boisements pour les communes de CHALMAZEL-JEANSAGNIERES, LA CHAMBA et LA CHAMBONIE. Cet outil de gestion est élaboré en concertation avec les différents acteurs locaux concernés, et encadré par les services du Département de la Loire et les services de l'Etat. Le SYMILAV participe activement aux diverses réunions organisées sur les communes concernées.

